

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9615	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux de la position 8516, et leurs parties :		
	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires :		
9615.11	En caoutchouc durci ou en matières plastiques :		
	Peignes à coiffer :		
9615.11.10	Dont la valeur n'excède pas 4,50 \$ la grosse	14,4 ¢/grosse + 2 %	C
	Dont la valeur excède 4,50 \$ la grosse :		
9615.11.20	En caoutchouc durci	7,8 %	C
9615.11.30	Autres	28,8 ¢/grosse + 4,6 %	C
	Autres :		
9615.11.40	Non sertis de perles artificielles ni de pierres artificielles	5,3 %	C
9615.11.50	Autres	11 %	C
9615.19	Autres :		
	Peignes à coiffer :		
9615.19.20	Dont la valeur n'excède pas 4,50 \$ la grosse	14,4 ¢/grosse + 2 %	C
9615.19.40	Dont la valeur excède 4,50 \$ la grosse	28,8 ¢/grosse + 4,6 %	C
9615.19.60	Autres	11 %	C
9615.90	Autres :		
9615.90.20	Articles non chauffants non décoratifs pour friser les cheveux	8,1 %	C
9615.90.30	Épingles à cheveux	5,1 %	C
	Autres :		
9615.90.40	En caoutchouc ou en matières plastiques, non serties de perles artificielles ni de pierres artificielles	5,3 %	C
9615.90.60	Autres	11 %	C
9616	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette :		
9616.10.00	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	3,7 %	C
9616.20.00	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	8,5 %	C
9617.00	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre) :		
	Récipients isothermiques :		
9617.00.10	Dont la capacité n'excède pas 1 litre	9 %	C